

■ **Comité de charité de La Chaux-du-Milieu**, à La Chaux-du-Milieu, fondation, accorder des secours en argent ou en nature aux pauvres habitant la paroisse de La Chaux-du-Milieu sans distinction de confession religieuse, etc. (FOSC du 07.06.2002, p. 10). L'inscription n° 1438 du 03.06.2002 est rectifiée en ce sens que, depuis sa constitution, la surveillance de la fondation est assumée par le Conseil communal de La Chaux-du-Milieu (et non pas par le Département de l'Economie publique ou l'office de surveillance du canton de Neuchâtel).
Journal no 3020 du 31.10.2002
(00717218 / CH-645.0.301.049-4)